

Garantie Mobilier Urbain Minéral-urba

L'entreprise est certifiée **ISO 9001 : 2015** depuis janvier 2021.

Tout le mobilier urbain est fabriqué dans notre **usine française** basée à Gennes-Val-de-Loire dans le 49.

Le plus grand soin est apporté lors de la fabrication et du conditionnement des différents éléments, toutefois si dans les **15 jours** après réception*, le client venait à constater des défauts, l'entreprise s'engage à remplacer** à ses frais les éléments défectueux.

Les éléments de mobilier urbain en béton sont garantis contre tous les défauts de fabrication pendant une durée de **douze mois** à date de livraison.

L'ensemble des ferrures et boulons sont en inox ou galvanisés à chaud ce qui permet de garantir ces éléments **5 ans**.

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturel, l'accident extérieur, toute modification sur le produit non prévue par Pierisol, le montage erroné, l'entretien défectueux ou le vandalisme sont exclus de la garantie.

La garantie comprends le **remplacement**** des pièces défectueuses

* : voir condition général de vente – VI. RECEPTION MARCHANDISES

** : l'entreprise gère la livraison mais pas l'évacuation des éléments défectueux.